

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 139

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Convention avec l'association Maavar, renouvellement de la subvention dans le cadre du restaurant Noga

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
0413312638**

PRESENTATION

L'association MAAVAR présidée par Madame Nelly LEVY a son siège à Paris et dispose d'une antenne à Marseille 84, rue Paradis 13006 Marseille.

Elle a pour but l'aide aux personnes en situation de grande précarité.

A ce titre, elle a développé plusieurs actions sur le département des Bouches-du-Rhône, notamment le restaurant social NOGA, situé : 74, cours Julien 13006 Marseille.

Un partenariat établi avec les Maisons Départementales de la Solidarité du Centre-ville (Pressensé, St Sébastien, Belle de Mai et Chartreux) permet une orientation sur les territoires des personnes en rupture de ressources.

Le restaurant social NOGA sert des repas chauds à midi et distribue des paniers repas le soir à des personnes en situation d'exclusion sociale.

Les actions mises en œuvre par cette association s'inscrivent dans la politique d'action sociale menée par le Département.

L'accueil du public sur le restaurant s'effectue toute l'année, six jours par semaine de 11h30 à 13h30 (soit 313 jours par an d'ouverture).

Pour le Conseil Départemental, 16 690 repas ont été distribués pour les usagers orientés par les MDS concernées, 15 101 en 2014 (+1 589 repas).

Depuis 2001, l'association sollicite du Conseil Départemental une subvention pour développer cette activité.

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Les subventions perçues ces trois dernières années sont les suivantes :

Date de la Délibération	Période	Montant de la subvention
26 juin 2015	01/01/2015 au 31/12/2015	76 000 €
22 octobre 2014	01/01/2014 au 31/12/2014	75 276 €
27 septembre 2013	01/01/2013 au 31/12/2013	73 868 €

Pour l'année 2016, l'association MAAVAR sollicite du Conseil Départemental 13, une subvention de 86 000 €.

PROPOSITIONS

Afin de prendre en compte l'augmentation des orientations faites par les Maisons Départementales de la Solidarité, il est proposé pour soutenir cette action spécifique d'octroyer une subvention de 81 380 € pour l'année 2016.

Le Conseil Départemental finance 52 repas par jour au coût de 5 € par personne et par jour (coût réévalué par rapport à 2015 conformément à la convention).

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65-58-6574 de l'exercice 2016.

N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10329	2014103291	Attribution de secours à des personnes isolées ou des familles	Chapitre 65 Fonction 58 Article 6574	81 380 €

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et m'autoriser à signer la convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL